

Chômeurs, demandeurs d'emploi, stagiaires, CES, RMistes, précaires

Ne vous laissez pas emporter par la tempête !

Contactez AC ! Agir ensemble contre le chômage

N°108
SEPTEMBRE 2007

DU NOUVEAU SUR LE PRIX DES TRANSPORTS POUR LES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU

Notre action

AC ! Agir ensemble contre le chômage décide en 2006 de faire appliquer 2 lois :

- Celle contre les exclusions de 29.07.98 portant entre autre sur le tarif des transports pour les plus démunis.

- Celle du 13 décembre 2000, article 123, appelée SRU qui précise la précédente.

Le 16 mai 2006 lors d'une entrevue avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) celle ci nous rétorque que ce n'est pas à elle à appliquer ces 2 lois mais à chacun des 58 maires de la CAGB.

Or le 28 juin 2007 notre action aboutit à une belle victoire : l'article 123 de la loi SRU sera appliqué à partir du 1^{er} septembre. De quoi s'agit-il ?

AC ! Agir ensemble contre le chômage a obtenu selon la loi un tarif spécial spécifique pour les

bénéficiaires de la CMU. Les personnes dont les ressources ne dépassent pas 598 € par mois bénéficient d'une réduction de 52,54 % sur l'abonnement mensuel Sésame qui leur coûtera 16 € par mois au lieu de 33,70 €. Ce tarif sera également proposé à tous leurs ayants droits (13000 personnes concernés dans la CAGB = 58 communes) L'achat est possible au centre ville, boutique Ginko et à la gare Viotte, boutique Mobiligne à partir du 1^{er} septembre 2007 (se munir d'un justificatif pour la CMU). Pour les habitants de Besançon pas de changement carte Sésame 1,5 € et timbre.

Comment expliquer cette victoire d'AC ! ?

- Nous avons fait un courrier à la CAGB entre le 16 mai 2006 et le 28 juin 2007.

- Nous avons rencontré 3 fois le Directeur du service transports-déplacements et le vice président délégué aux transports de la CAGB.

- Nous leur avons fait parvenir un dossier.

Mise à disposition d'un aller et retour par mois sur tout le réseau des TER Franche Comté avec 75 % de réduction. Ceci depuis le 1^{er} juillet 2002.

Nota : d'après la loi de 1998, il devait y avoir application dès le 1^{er} janvier 1999, pas seulement pour les RMistes mais aussi pour les ASS et jeunes sans ressource.

AC! a mené un combat de plus de 6 années sur le thème "La région de Franche Comté hors la loi" avec des affiches collées sur les trains TER lors d'opérations dans les gares.

Nous avons obtenu l'application de la moitié de la loi.

(Seuls les RMistes y avaient droit)

CHÔMEURS LA LUTTE PAYE!!!



SOMMAIRE

Page 1 : Transports

Page 2 : Crise financière ? Pour qui ?

Page 3 : Chiffres du chômage

Page 4 : Recours gracieux RMI

Réseau TER

Rappel de ce qui existe pour tous les RMistes des 4 départements de la région Franche Comté (Doubs, Jura, Haute Saône, Territoire de Belfort) :

RÉSISTER est le bulletin d'AC ! Besançon

AC ! Agir ensemble contre le chômage est un mouvement national avec des collectifs locaux répartis dans toute la France. AC ! Besançon est un collectif d'individus : privé d'emploi, salariés, étudiants et retraités qui luttent ensemble contre le chômage et l'exclusion.

AC ! défend les chômeurs et les exclus dans leur vie quotidienne, agit pour leur dignité, contre les tracasseries administratives, les radiations, etc...

AC ! explique les vraies raisons du chômage, propose des solutions, se bat pour les faire aboutir.

A Besançon AC ! intervient auprès de l'ANPE, des ASSEDIC, des transports, de la Municipalité, des députés.

N'hésitez pas à nous contacter.

LA CRISE FINANCIÈRE ? POUR QUI ?

Bush souhaite que le plus grand nombre d'Américains devienne propriétaire de leur résidence principale ; ceci est à rapprocher des intentions de notre gouvernement qui veut faire des Français les propriétaires de leur résidence principale.

Les causes

Cette offre est d'autant plus attrayante que le prix de l'immobilier est très élevé et ne cesse de monter. Cette situation provoque le développement de « crédits à risque » auprès de millions d'Américains susceptibles de devenir propriétaires. Le taux de ces crédits est très bas, au début, mais le contrat stipule que le taux pourra augmenter ultérieurement. Ceci attire les convoitises des spéculateurs et de ceux qui veulent « gagner de l'argent en dormant ». Des « officines », aux constructions financières fragiles et bricolées, voire très risquées, se sont développées.

Mondialisation du phénomène

C'est ici que le phénomène devient mondial. De grandes banques, des entreprises industrielles ou commerciales des Etats-Unis, mais aussi d'Europe et d'Asie, avaient placé des fonds dans ces « officines » sans vérifier la fragilité du montage financier.

La catastrophe

Mais lorsque le taux des prêts (et c'était là le risque) a augmenté, souvent dans de très fortes proportions, beaucoup de futurs propriétaires ont été incapables de rembourser ces crédits à risque. Les « officines » et les banques se sont alors payées sur la saisie des résidences des futurs propriétaires. Ceci a fait baisser les prix de ces habitations jusqu'à un tel point que les banques n'avaient plus intérêt à les vendre car les pertes étaient trop importantes pour les banques par rapport au prix initial.

Toutes les sociétés qui dépendaient de ces prêts à risque étaient sous la menace de perdre de l'argent, surtout qu'elles ignoraient quelles banques ou « officines » dépendaient de ces crédits à risque. C'est la raison pour laquelle les bourses du monde entier se sont « affolées ».

La solution libérale

Il fallait donc rassurer à tout prix les petits investisseurs, le public le moins averti, classe moyenne ou même salarié, pour éviter le siège des banques ou des assurances, la liquidation des placements et le remboursement immédiat de leur argent. Il fallait éviter que les banques se déclarent hors d'état de rembourser.

C'est pourquoi la semaine du 13 août, la Banque Centrale Européenne (BCE) a injecté dans les établissements financiers 180 milliards d'euros. Mais ce sont les banques centrales nationales qui financent la BCE à raison de 15% pour la Banque de France. *C'est de l'argent public.* Ceci a été accompagné par des interventions identiques des banques centrales nationales japonaise, allemande et américaine, avec une baisse significative de leur taux de prêt aux grandes banques. Ceci devrait (mais ce n'est pas certain) rassurer la bourse pour que les spéculateurs (les avertis, les vrais) puissent continuer à « gagner de l'argent en dormant ».

Nos Conclusions

Des millions de « futurs petits propriétaires » américains se retrouvent en faillite

Les grandes institutions (BCE) et banques nationales ont secouru les principales banques ou « officines » menacées. Ce sont ces dernières qui demandent « moins d'état » pour la libre circulation des capitaux, la liberté d'entreprendre. Elles n'oublient pas, cependant de solliciter l'état quand elles sont en difficulté, même si c'est une faute de

gestion de leur part. Par contre, lorsqu'elles font des profits scandaleux, elles oublient de les répartir.

La Banque de France, en quelques jours, a versé une trentaine de milliards d'Euros aux banques en difficulté. C'est deux fois le déficit de la Sécurité Sociale.

Le Fond de Solidarité Européen (FSE) veut diminuer certaines aides sociales, mais la BCE trouve les ressources de verser, en une semaine, 180 milliards d'euros. Cela fait combien de Smics ?

Morale de l'histoire

Les « élites » qui nous gouvernent, nous assurent, depuis des années, que l'économie de marché résout tous les problèmes : chômage, pauvreté. Cet exemple récent, parmi tant d'autres, montre les effets néfastes du libéralisme qu'on nous impose. Les règles du jeu sont pipées. Quelles que soient les fautes de gestion de nos grands économistes ce sont toujours les mêmes qui payent et les mêmes qui s'enrichissent.

Tant que nous croirons aux gesticulations de nos « élites », nous n'avancerons pas, par contre si l'ensemble de ceux qui produisent les richesses contrôlent leur répartition pour que celle-ci soit solidaire et juste, nous aurons fait un pas en avant.



LES CHIFFRES DU CHÔMAGE : L'ILLUSION PERSISTE

Juillet 2007 : le gouvernement crie victoire une nouvelle fois : les chiffres du chômage sont passés sous un nouveau prétendu seuil historique, celui de 8 %. Mais malheureusement ce chiffre n'est qu'illusion : voyons pourquoi.

- Si l'INSEE avait recalé les estimations provisoires du chômage sur les résultats de l'enquête emploi de 2006, le taux de chômage fin juin 2007 s'établirait officiellement à 8,9 %

- Mais ce chiffre de 8,9 % est encore optimiste. Depuis mi 2005 la direction de l'ANPE mène une gestion "active" par le suivi mensuel des demandeurs d'emploi auquel s'ajoute le renforcement des contrôles. Ainsi à la suite de la réforme Borloo-Larcher de 2005 les sanctions à l'initiative des Assedic ont triplé et les statistiques de l'ANPE confirment que le risque de radiation des demandeurs d'emploi a atteint un niveau record début 2007.

- Cette hausse des radiations est le signe d'une politique qui pousse les chômeurs à la résignation et au découragement en privilégiant le contrôle et un semblant de suivi au



détriment de la formation et de l'accompagnement. Comme les droits à indemnisation du chômage ont été restreints, le demandeur d'emploi renonce le plus souvent à maintenir son inscription... tout en restant

chômeur !

- Dans son point de conjoncture de juin 2007 l'INSEE confirme cette analyse avec un taux de chômage à 9,4 % au premier trimestre et une forte diminution en 2006 de nombre d'inscrits à l'ANPE.

- Enfin l'indicateur officiel sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE n'a aucun intérêt puisqu'il ne fait référence qu'à la catégorie 1 (rappelons qu'il y en a 8) : recherche d'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée); celle-ci ne représente que 49 % des inscrits contre plus de 90 % au début des années 80. Depuis des années le marché du travail s'est précarisé et l'indicateur a donc beaucoup évolué.

La précarité augmente l'indicateur officiel du nombre de demandeurs d'emploi n'est ni crédible, ni pertinent : comment le gouvernement peut-il donc prétendre à la baisse du chômage ?

FACE AU JEU DU PATRONAT

Le patronat a posé ce vendredi 14 septembre ses premières exigences. Pour lui être profitable, les organisations de celui-ci imposeraient donc à la fois la création d'un nouveau contrat précaire dit de mission et la modification du CDI dont la période d'essais devrait être allongée et la rupture sécurisée ... pour l'employeur.

Alors que les caisses de l'Etat viennent d'être vidées et que la « croissance » du « marché » reste indifférente aux incantations, les profits des entreprises devraient donc être « sauvés » par de nouveaux sacrifices que les salariés consentiraient pour rester concurrentiels dans un environnement horriblement mondialisé.

Le Patronat a-t-il annoncé les contreparties à ces « réformes » ?

Par exemple, compte-t-il contribuer volontairement à la mise en place immédiate d'un système unifié d'indemnisation – et pas de contrôle – garantissant à chaque salarié en situation de chômage ou de précarité un revenu individuel en aucun cas inférieur au SMIC ? Veut-il garantir le libre choix de son emploi et de sa formation ? Va-t-il reconnaître qu'il est juste, logique et sans doute libéral, de refuser les emplois dangereux ou trop mal-payés pour vivre décemment ?

Les employeurs pleurnichent comme toujours contre la concurrence internationale, le prix du dollar ou celui du pétrole et comme toujours veulent nous faire partager leurs déficits.

La négociation en cours, pour être favorable aux salariés, ne doit pas être un simple marchandage des droits sociaux existants : elle doit

déboucher concrètement sur de véritables garanties de revenus et continuité des droits pour toutes et tous.

C'est possible : la mobilisation contre le CPE a confirmé la force des salarié-es en mouvement. C'est le moment : la négociation va durer jusqu'en décembre. Organisons nous pour discuter des enjeux et peser dans le rapport de force.



LA COMMISSION DE RECOURS GRACIEUX À L'ÉCOUTE DES ALLOCATAIRES DU RMI

Pour une raison ou une autre (reprise d'activité, changement de situation familiale...), des allocataires du RMI peuvent être amenés à percevoir des prestations auxquelles ils n'avaient plus droit, en totalité ou en partie. C'est ce que l'on appelle un indu que les allocataires doivent rembourser dès lors qu'ils en ont reçu la notification.

Cette injonction pouvant les placer dans une situation délicate, ils ont la possibilité d'adresser une demande de remise d'indu à l'organisme payeur qui orientera leur courrier vers le service habilité à le traiter. L'allocataire reçoit un accusé de réception et le recouvrement est suspendu dès réception de la demande.

La marche à suivre

- Les demandes sont instruites et présentées anonymement à la Commission de recours gracieux présidée par Claude Girard, conseiller général. Celle-ci se réunit chaque mois. Les décisions sont prises en tenant compte du motif de l'indu et de la situation de l'allocataire. Ce dernier est informé par courrier de la décision de la commission.

- Si la remise est totale, l'indu RMI est annulé pour le solde en cours à la date de la demande.

- Si la remise est partielle, l'indu est réduit mais un solde reste à percevoir.

- Si la demande est rejetée, le recouvrement est repris. Si l'allocataire perçoit encore le RMI, le solde est recouvré par l'organisme payeur dans la limite de 20% de l'allocation qui lui est versée.

- Si l'indu a été transféré au Département, cas où l'allocataire ne perçoit plus de RMI et où la CAF n'a rien recouvré depuis plus de trois mois, le titre exécutoire est modifié

en fonction de la décision et l'allocataire doit reprendre contact avec la Paierie départementale pour effectuer le règlement du solde éventuel sous peine de poursuites.

Dans le cas où le bénéficiaire du RMI conteste la décision prise par la Commission de recours gracieux, il peut, dans les deux mois suivant l'émission de la notification, engager un recours contentieux auprès de la Commission départementale d'aide sociale.

Contact : Dominique Allemandet,
Direction de l'insertion au Conseil
général tél. : 03 81 25 86 33

Comment limiter les risques d'indu :
La modification de tout élément participant au calcul de l'allocation RMI doit être signalé à l'organisme payeur sans attendre l'échéance de la déclaration trimestrielle de ressources (DTR).

Le Doubs est le seul département à disposer d'une commission de recours gracieux dans le cadre d'un partenariat avec les Caisses d'allocations familiales de Besançon et de Montbéliard, et la Mutualité sociale agricole, organismes payeurs par délégation. Un moyen efficace pour le Département de se tenir à l'écoute des allocataires.

Extrait de La lettre de l'insertion
dans le Doubs "déterMINés" N° 2



Pour nous contacter
AC / BESANCON
2 Rue Victor HUGO

☎ : 09.53.81.96.42

Fax : 03.81.81.62.25

E-mail : ac.besancon@free.fr

N'hésitez pas à consulter
sans modération

Le site national des collectifs :

<http://www.ac-chomage.org>

Le site local :

<http://ac.besancon.free.fr>

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi

(sauf mercredi)

9 h à 12 h

13 h à 16 h

Permanences

au point public :

de Planoise

6 rue Pablo Picasso

Le vendredi 14 h à 16 h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TOUS LES MERCREDIS
A 20 H 30

Qu'est ce qui est gratuit ?

Qu'est ce qui est ouvert à
tous les chômeurs ?

Qu'est ce qui est accessible
quelque soit votre niveau ?

Qu'est ce qui est ouvert le
lundi après midi (14h-17h) ?

Qu'est ce qui est ouvert le
mardi et le mercredi

(9h-12h et 14h-17h) ?

Qui est ce qui vous offre
une formation gratuite
d'environ 3 h par jour ?

C'est l'atelier informatique
de l'Association des Amis
d'Agir ensemble contre le
chômage

Coordonnées ci- dessus

Messagerie :

atelinfoac@free.fr